

## **2.4. Sanctions à l'encontre des plagiaires :**

- **Conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire :**

Au sein de chaque établissement de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique existe un conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire, dénommé ci-après « Conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire de l'établissement ». Ce conseil est chargé d'examiner de toute saisine d'acte de plagiat et procéder à toutes enquêtes nécessaires. Aussi, ce conseil évalue le degré de non-respect des règles de déontologie professionnelle et d'authenticité scientifique de chaque cas et mesure le degré d'atteinte à la réputation de l'établissement et de ces instances scientifiques. Enfin ce conseil saisit les services administratifs compétents de l'établissement, de tout acte de plagiat, accompagné d'un rapport détaillé indiquant les cas d'usurpation et de plagiat, dans le travail en question.

Lorsque les membres du conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire de l'établissement confirme l'acte de plagiat, ils transmettent un rapport aux membres du conseil de discipline de l'unité d'enseignement si le plagiaire est un étudiant. Si le plagiaire est chercheur permanent ou enseignant-chercheur, le chef d'établissement présente le rapport reçu du conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire devant la commission administrative paritaire.

- **Les sanctions :**

Sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, tout acte de plagiat commis par un étudiant, ayant un rapport avec les travaux scientifiques et pédagogiques requis à l'étudiant dans les mémoires de licence, de master, de magistère et de thèses de doctorat, avant ou après sa soutenance, expose son auteur à l'annulation de la soutenance ou au retrait du titre acquis.

Sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, tout acte de plagiat en relation avec les travaux scientifiques et pédagogiques revendiqués par l'enseignant chercheur et le chercheur permanent lors des activités pédagogiques et scientifiques, les mémoires de magister et les thèses de doctorats et

autres projets de recherche ou travaux d'habilitation universitaire, ou toute autre publication scientifique ou pédagogique dûment constaté, pendant ou après la soutenance, l'évaluation ou la publication, expose son auteur à l'annulation de la soutenance ou au retrait du titre acquis ou à l'annulation ou au retrait de la publication. Par ailleurs, toute personne ayant subi des dommages par le fait du plagiat dûment constaté, peut instruire en justice les auteurs du plagiat.

## **2. Ethique et déontologie dans le monde du travail :**

### **3.1. Confidentialité juridique en entreprise :**

C'est un aspect capital de la gestion des affaires souvent appelée secret professionnel. Elle fait référence à l'obligation légale de préserver la confidentialité des informations secrètes ou sensibles appartenant à l'entreprise ou à ses clients. La confidentialité juridique en entreprise englobe un ensemble de contrats, d'accords et de politiques visant à protéger les informations confidentielles.

Au sein d'une entreprise, les employés doivent être sensibles et conscient quant à l'importance de la confidentialité afin de réduire les risques de fuites accidentelles ou violations intentionnelles. Pour ce faire, les employés doivent respecter les politiques internes élaborées par les entreprises et sont souvent tenus de signer des accords de propriété intellectuelle. Ces accords sont généralement sous forme de contrats définissant les procédures de gestion des données, d'accès restreint et de destruction sécurisée des informations. Enfin, ces contrats spécifient les informations confidentielles, déterminent les obligations de confidentialité et énoncent les conséquences de violation.

**Exemple :** Les entreprises doivent protéger leur propriété intellectuelle, telle que les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur, pour éviter tout usage non autorisé.

### **3.2. Fidélité à l'entreprise :**

La fidélité à l'entreprise se définit comme étant l'engagement et la loyauté des employés envers leur employeur. Elle peut avoir des implications significatives sur la productivité et le déploiement de l'entreprise.

La fidélité à l'entreprise est souvent le résultat d'une relation mutuellement avantageuse entre l'employé et l'employeur. Ainsi, pour favoriser la fidélité à long terme, les entreprises doivent assurer un environnement de travail positif, de proposer des opportunités de croissance et de reconnaissance, et de traiter les employés d'une manière équitable.

Les atouts de la fidélité à l'entreprise :

La fidélité à l'entreprise assure un engagement efficace des employés dans leur travail et dans les objectifs de l'entreprise. Ces derniers vont être dévoués à leur poste ce qui réduit le taux de rotation du personnel. De plus, ils sont moins susceptibles d'être tentés de quitter leur entreprise pour des opportunités ailleurs.

Les entreprises favorisent la fidélité à travers des programmes de développement professionnel et des possibilités d'avancement peuvent encourager les employés à rester et à progresser au sein de l'organisation, et à promouvoir une productivité accrue de l'entreprise.

### **3.3. Responsabilité au sein de l'entreprise :**

La responsabilité au sein de l'entreprise implique un large éventail d'obligations et de devoirs éthiques et légales envers les employés, les fournisseurs, les clients, la société et l'environnement...

La responsabilité de l'entreprise envers les employés se traduit par l'assurance du bien-être de ces derniers. En fait, l'entreprise doit garantir un environnement de travail sûr et sain, le respect des droits des travailleurs, la rémunération équitable et les opportunités de développement professionnel.

La responsabilité de l'entreprise envers les fournisseurs consiste à utiliser des pratiques d'approvisionnement éthiques. Il s'agit des normes qui favorisent les droits de l'homme et qui respectent les conditions de paiement et le maintien de relations commerciales optimales avec les fournisseurs.

La responsabilité de l'entreprise envers les clients suggère de fournir aux clients des produits ou des services de qualité, sûrs et fiables. Par conséquent, une communication transparente sur les produits et services s'impose avec une prise en compte des préoccupations des clients et la résolution rapides des problèmes.

La responsabilité sociale consiste à la promotion du bien être sociale et du développement durable. Il s'agit des programmes de bénévolat, des sponsorats, des initiatives humanitaires, des pratiques commerciales durables...

La responsabilité environnementale : les entreprises doivent minimiser leur impact sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en protégeant les ressources naturelles et en encourageant l'innovation écologique.